

PROCÈS-VERBAL

D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Société par Actions Simplifiée

360BTP

Du 7 janvier 2026

À Bonneuil-sur-Marne

PRÉSENTS :

Monsieur Davy MARCIANO, né le 17 octobre 1983 à Créteil (94), de nationalité française, demeurant au 28 rue Georges Ferrand, 94380 Bonneuil-sur-Marne, en sa qualité de Président et associé détenant 385 actions (50% du capital social).

Madame Jennyfer MARCIANO, née le 17 juin 1987 à Paris 12e arrondissement, de nationalité française, demeurant au 28 rue Georges Ferrand, 94380 Bonneuil-sur-Marne, en sa qualité de Directeur Général et associée détenant 385 actions (50% du capital social).

Les associés présents représentent l'intégralité du capital social, soit 770 actions sur 770.

PRÉSIDENCE :

La séance est présidée par Monsieur Davy MARCIANO, en sa qualité de Président de la société.

QUORUM - VALIDITÉ DE L'ASSEMBLÉE :

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés et que l'assemblée peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. Modification de la dénomination sociale

2. Transfert du siège social
3. Modification de l'objet social
4. Mise à jour corrélative des statuts
5. Pouvoirs pour les formalités

DÉLIBÉRATIONS :

PREMIÈRE RÉOLUTION - Modification de la dénomination sociale

Le Président rappelle à l'assemblée que la dénomination sociale actuelle de la société est "VERIFDECENNALE". Il propose de modifier cette dénomination pour mieux refléter l'évolution de l'activité de la société et son développement vers un écosystème complet de services dédiés au secteur du bâtiment et des travaux publics.

Après présentation et discussion, l'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide :

- De modifier la dénomination sociale de la société qui devient : **360BTP**

Cette modification prendra effet à compter du 7 janvier 2026.

DEUXIÈME RÉOLUTION - Transfert du siège social

Le Président informe l'assemblée que pour des raisons de développement commercial et de présence à Paris, il convient de transférer le siège social de la société.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide :

- De transférer le siège social de la société du :

28 rue Georges Ferrand, 94380 Bonneuil-sur-Marne

Au :

88 Avenue des Ternes, 75017 Paris

Ce transfert prendra effet à compter du 7 janvier 2026.

TROISIÈME RÉOLUTION - Modification de l'objet social

Le Président expose à l'assemblée que l'objet social actuel, centré principalement sur la vérification des garanties décennales, doit être élargi pour couvrir l'ensemble des activités que la société développe dans le cadre de son écosystème 360BTP.

Après présentation et discussion, l'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de modifier l'objet social qui devient désormais :

Création, exploitation et gestion de plateformes numériques dédiées au secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), notamment: vérification et partage d'assurances professionnelles, garanties décennales et responsabilité civile; collecte, vérification et diffusion d'avis clients

authentifiés sur les professionnels du BTP; accompagnement administratif pour l'obtention de qualifications professionnelles (RGE, Qualibat et autres certifications); conseil et assistance aux formalités réglementaires du secteur BTP; vente et commercialisation de matériels, équipements et fournitures entre professionnels du BTP; location de matériels, équipements, outillage, véhicules et engins entre professionnels du BTP; mise en relation, networking et intermédiation entre entreprises du BTP pour partenariats, sous-traitance et collaboration professionnelle; intermédiation commerciale et services de courtage; transmission, cession et acquisition d'entreprises du secteur BTP; recrutement et mise en relation entre professionnels et talents du BTP; création, hébergement et maintenance de sites internet et applications; gestion de bases de données professionnelles; marketing digital, communication et publicité en ligne; services de paiement et transactions sécurisées en ligne. Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

QUATRIÈME RÉOLUTION - Mise à jour corrélative des statuts

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide :

- De mettre à jour les articles des statuts concernés par ces modifications, à savoir :
 - L'article relatif à la dénomination sociale
 - L'article relatif au siège social
 - L'article relatif à l'objet social
- D'adopter le texte refondé des statuts, lequel sera annexé au présent procès-verbal après avoir été paraphé par les associés.

CINQUIÈME RÉOLUTION - Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, donne tous pouvoirs au Président, Monsieur Davy MARCIANO, ou à toute personne qu'il délèguera à cet effet, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et administratives consécutives aux présentes délibérations, et notamment :

- Effectuer toutes les démarches et formalités auprès du Registre du Commerce et des Sociétés
- Procéder aux formalités de publicité légale dans un journal d'annonces légales
- Déposer les actes et pièces nécessaires au greffe du Tribunal de Commerce compétent
- Signer tous documents et attestations nécessaires
- D'une manière générale, faire le nécessaire pour la bonne exécution des présentes résolutions

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Fait à Bonneuil-sur-Marne, le 7 janvier 2026

En deux (2) exemplaires originaux.

SIGNATURES DES ASSOCIÉS :

(Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour acceptation des résolutions »)

Monsieur Davy MARCIANO

Président et Associé



Lu et approuvé bon pour acceptation des résolutions

Madame Jennyfer MARCIANO

Directeur Général et Associée



Lu et approuvé bon pour acceptation des résolutions

.

.

.